

CONSEIL COMMUNAL DU 22 NOVEMBRE 2018.

ORDRE DU JOUR

1. Conseil communal des enfants : Prestation de serment des Conseillers.
2. Réunion conjointe Commune-CPAS
 - a) Le Programme Stratégique Transversal : un nouvel outil de gouvernance – présentation par Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur général du CPAS de Montigny-le-Tilleul ;
 - b) Rapport relatif aux économies d'échelle et aux synergies entre la Commune et le CPAS.
3. Communications.
4. Intercommunales : Assemblées générales - ordres du jour : approbation.
5. Conclusion d'une convention d'emphytéose avec la Société de Logements du Haut Escaut : Décision.
6. Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2018 : Approbation.

HUIS CLOS

7. Personnel communal : Cessation d'un contrat de travail : décision.
8. Informations relatives au personnel communal

Présents : MM. CASTERMAN Michel, Bourgmestre – Président;
DE LANGHE Bruno, GHISLAIN Jérôme, CUVELIER Ophélie, WATEAUX Roland,
Échevins;
LORTHIOIR Éric, DELZENNE Martine, MINET Marie-Hélène, DESMONS Marie-Ange,
GHISLAIN Daniel, BOURGOIS Jeannine, BERTON Céline, BONTE Angélique, ANSART
Liliane, Conseillers communaux ;
DELAUNOIT Sophie, Directrice Générale.

MM. DELIGNE Bernard, ALLARD Bruno et CATOIRE Thierry sont excusés.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président fait part aux membres de la triste nouvelle du décès de la maman de Monsieur Bernard Deligne, conseiller communal.

Une minute de recueillement est observée par l'assemblée.

1. Conseil communal des enfants : Prestation de serment des Conseillers.

Monsieur le Président s'adresse aux jeunes élus au conseil communal des enfants. Il explique que ce dernier est un lieu d'échange et de partage pour exprimer des idées, des projets au sujet de la gestion de la Commune qui sont ensuite confrontés à l'avis des autres.

Les enfants ne sont dès lors plus spectateurs mais deviennent acteurs de la vie collective.

Il rappelle que la première école de la citoyenneté, avant l'école elle-même, est la famille. C'est en son sein que l'on apprend les gestes qui comptent dans le respect des autres et de l'environnement, thèmes chers aux jeunes élus.

A l'assemblée, Monsieur le Président fait passer le message que les enfants ont quelque chose à nous apprendre car leurs avis sont souvent plus transparents, plus spontanés que ceux des adultes, passant par le seul filtre de l'éducation.

Monsieur le Président clôture son allocution en souhaitant aux enfants de garder leur belle énergie jusqu'à la fin de leur mandat afin de le mener avec beaucoup de succès.

Il cède ensuite la parole à Madame Ophélie Cuvelier, Echevine en charge du conseil communal des enfants.

Cette dernière explique qu'il s'agit, ce soir, de renouveler la moitié des membres de ce conseil suite au départ en secondaire d'une partie de ceux-ci.

Après son passage dans chaque école de l'entité, en septembre, afin d'expliquer le fonctionnement et l'intérêt de cette assemblée représentative des enfants, les élèves de cinquième année ont été invités à poser leur candidature et à mener une campagne électorale d'une semaine au terme de laquelle un vote est intervenu pour élire celui qui représenterait son école et rejoindrait l'élève de sixième primaire désigné l'an dernier.

Les enfants ainsi élus resteront en place jusqu'à leur départ en secondaire.

Les cinq nouveaux élus sont :

- Mathias Ooghe représentant l'école communale de Rumes.
- Ugo Verhacque représentant l'école de la Communauté Française.
- Rosalie Bataille représentant l'école libre de Taintignies.
- Evan Mention représentant l'école Sainte Anne de La Glanerie.
- Ezéchiël Gorts représentant l'école libre de Rumes.

Une première rencontre a eu lieu ce mercredi 14 novembre.

Lors de cette réunion, les huit conseillers ont évoqué les points qu'ils souhaitaient aborder durant les prochains mois. Ceux-ci relèvent le plus souvent de la propreté, de la sécurité et de la solidarité envers les personnes âgées, notamment.

Les cinq conseillers sont ensuite invités à prêter serment tour à tour.

Ils sont ainsi installés comme conseillers et reçoivent une écharpe tricolore et le cadeau de circonstance.

2. Réunion conjointe Commune-CPAS

- c) Le Programme Stratégique Transversal : un nouvel outil de gouvernance – présentation par Monsieur Bernard ANTOINE, Directeur général du CPAS de Montigny-le-Tilleul ;

Monsieur le Président rappelle que la réunion conjointe Commune-CPAS est prévue dans le Code de la Démocratie Locale.

Commune et CPAS ont le souci de définir des projets d'avenir au bénéfice des habitants et de mettre au point de nombreuses synergies qui feront l'objet du rapport qui sera exposé par la suite.

Il insiste sur le fait que, au cœur de la politique locale, le CPAS a sa place avec ses services axés sur l'aide sociale aux plus fragilisés mais aussi sur l'action sociale. Commune et CPAS gèrent tous deux les deniers publics « en bon père de famille ».

Dans ce contexte, le Plan Stratégique Transversal est un des outils de gouvernance qui peuvent nous aider à savoir où on va et comment y arriver.

Il cède la parole à Monsieur Bernard Antoine, Directeur général du CPAS de Montigny-le-Tilleul, pour un exposé qui contextualise le Plan Stratégique Transversal, en trace les contours, les principes, les étapes et les exigences.

Il rappelle les échéances données par le décret, à savoir l'adoption du PST dans les 9 mois de l'installation du conseil communal, soit pour début septembre 2018.

Il propose aux membres un aperçu du PST qui a été mis en place par le CPAS de Montigny-le-Tilleul, dans une démarche « pilote ». Il détaille quelques exemples d'objectifs stratégiques et leur déclinaison en objectifs opérationnels et en actions ou projets.

Le temps est ensuite donné pour des questions.

Monsieur Daniel Ghislain se demande s'il faut engager du personnel pour travailler sur le PST, ce à quoi Monsieur Antoine répond que non, il faut associer tous les services et mobiliser chacun.

Monsieur Casterman s'inquiète du temps court qui est laissé pour établir le PST, basé sur la déclaration de politique générale.

Monsieur Antoine rassure en disant que le PST peut être simple : autant avoir un bon objectif et le réaliser et ne pas vouloir en mettre de trop.

Il n'y a pas d'exigence de contenu pour le PST et ce dernier peut évoluer avec le temps.

Madame Delzenne s'inquiète également de la composition du CODIR (Comité de Direction) qui est chargé de la mise en œuvre et du pilotage du PST, dans des institutions où il n'y a pas de chefs de service.

Monsieur Antoine rappelle que le Directeur général compose lui-même son CODIR au sein de son personnel, avec comme seules exigences la présence du Directeur général lui-même et du Directeur financier.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Président remercie Monsieur Antoine pour la clarté et la pertinence de son propos et conclut qu'il y a donc du pain sur la planche pour ces prochains mois.

d) Rapport relatif aux économies d'échelle et aux synergies entre la Commune et le CPAS.

Madame Martine DELZENNE, Présidente du CPAS, assistée de Monsieur Pierre HUVENNE, Directeur général faisant fonction du CPAS, résume le rapport établi en séance du Comité de concertation Commune-CPAS du 19 novembre 2018 et ainsi rédigé :

Le Comité de concertation atteste qu'il n'existe ni doubles emplois ni chevauchements d'activités entre la Commune et le CPAS de Rumes.

La circulaire du 24 août 2018 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2019, comporte un point spécifique « Synergies communes-Entités fédérées ».

La Ministre des Pouvoirs locaux y énonce clairement sa position à ce propos :

« Dans la mesure du possible, je souhaite que des synergies soient développées entre votre commune et vos entités consolidées. Une synergie est une volonté commune et partagée de gérer ou de réaliser un service, une action, un projet ou une mission ensemble ou encore de confier à une des institutions locales la réalisation ou la gestion d'un service, d'une action, d'un projet ou d'une mission en vue d'opérer des économies d'échelles, d'accroître l'efficacité organisationnelle et de viser l'efficacité du service public en respect des missions et de l'autonomie de chacun.

Ainsi la création de services communs de support sera favorisée. Les services de support regroupent l'ensemble des prestations internes qui contribuent indirectement à la mission première de l'administration publique. Ils sont constitués principalement des services achats, ressources humaines, maintenance et informatique.

Dans ce sens, je vous encourage à étudier le rapprochement entre les services de l'administration communale et ceux du CPAS sur une base volontaire, tout en conservant la pleine autonomie des organes délibérants. »

La Ministre énonce donc une ligne directrice similaire à celle édictée par son prédécesseur et dans laquelle notre Commune et notre CPAS tentent de s'inscrire.

L'éloignement géographique des 2 administrations constitue un grand frein à la mise en place de synergies des services support.

Des solutions devront donc être trouvées avec les administrations pour mutualiser les ressources en ce qui concerne particulièrement la gestion courante de la comptabilité, la GRH dans son ensemble, la gestion des assurances et la passation des marchés publics.

Rappelons que Commune et CPAS collaborent depuis déjà de nombreuses années dans différents domaines et réalisent ainsi des économies d'échelle substantielles qui sont ancrées dans le fonctionnement des deux administrations.

Actuellement, et dans la logique des années antérieures, les économies d'échelle et synergies se traduisent toujours dans les domaines suivants :

1° Le personnel

- La nomination d'une nouvelle directrice générale à la Commune s'inscrira probablement dans un esprit de réelle collaboration étroite et de synergie dans le fonctionnement des deux institutions dans les matières qui touchent à la gestion des ressources humaines : statuts, règlement de travail, procédures de recrutement,....
- Le Directeur financier local fait partie du personnel communal et du CPAS. Ceci permet un meilleur échange d'informations et de documents entre les deux administrations et participe à la mise en place de synergies.
- Pour les marchés conjoints, une seule administration mobilise du personnel pour la procédure, ce qui réduit les coûts en termes de charge salariale et permet au personnel de l'autre administration de se consacrer à d'autres tâches.
- Le service travaux de la Commune prend en charge l'entretien courant du patrimoine privé du CPAS, lui évitant un éventuel engagement supplémentaire de personnel ou le recours à des entreprises privées. D'autre part, le CPAS met à disposition de ce service communal des ouvriers, parfois qualifiés, engagés dans le cadre de leur réinsertion professionnelle, via l'article 60§7 de sa loi organique.

- Les employés et travailleurs sociaux du CPAS bénéficient de la collaboration et d'échanges d'informations avec les employés communaux en ce qui concerne les données dont ils ont besoin au niveau du registre de la population, pour les dossiers de pension, d'allocations aux personnes handicapées,....
- Certaines aides ménagères et employées du CPAS prêtent main forte à la Commune lors de la fête des affaires sociales.
- Les assistantes sociales du CPAS renvoient vers la conseillère-logement de la Commune les personnes en difficulté sociale et/ou financière en recherche d'un toit à loyer modéré afin qu'elle leur fournisse une information complète sur les logements publics disponibles et sur les modalités à remplir.
- Le chauffeur de taxi social du CPAS accomplit occasionnellement certains déplacements pour le compte de la Commune avec le véhicule 9 places, notamment lors de la journée de l'enseignement.
- Les coûts en personnel de nettoyage ont été réduits, tant au niveau communal que pour le CPAS, grâce à des mouvements opportuns et concertés du personnel.

2° L'informatique

- Le système informatique mis sur pied par les deux administrations relève d'un souci de réaliser des économies d'échelle puisque les PC du personnel du CPAS sont reliés par ligne VDSL au serveur communal.
Cette ligne permet de réaliser des économies d'échelle substantielles : paiement d'un seul abonnement à « Publink », ainsi qu'à « inforum » (entièrement assumés par la Commune), acquisition d'un seul et même serveur qui, même s'il a dû être de puissance plus importante pour supporter les deux administrations, évite l'achat de deux machines distinctes, réalisation d'une seule sauvegarde pour les 2 administrations,
- L'achat, par les 2 administrations, de logiciels développés par la même société informatique génère des économies d'échelle puisque les spécificités techniques du matériel leur permettant de fonctionner sont les mêmes. Le coût de fonctionnement de ces logiciels est donc réduit mais également leur prix d'achat.

De plus, le fait que Commune et CPAS disposent de logiciels comptables similaires est un atout de taille pour notre Directeur financier local.

- Un contrat de services informatiques a été conclu par la Commune avec la société CIVADIS afin de lui assurer, ainsi qu'au CPAS (moyennant refacturation des prestations par la Commune) un soutien technique informatique non négligeable, à raison de 13 journées par an. Cette solution permet d'éviter de devoir engager un informaticien.
- L'acquisition, par la Commune de Rumes, du logiciel 3 P a permis au CPAS de bénéficier également de deux licences complémentaires alors que, seul, il n'aurait pas pu se permettre cet investissement. Ce logiciel permet d'accroître la qualité des procédures de marchés publics initiées par les deux administrations et de faciliter et systématiser le travail du personnel affecté à ces tâches.

3° Les bâtiments et les infrastructures

- Le CPAS n'a jamais dû investir dans un bâtiment administratif puisqu'il lui est mis à disposition par la Commune, laquelle prend également en charge tous les frais de fonctionnement.
- La Commune dispose d'infrastructures plus nombreuses et met à disposition du CPAS les locaux nécessaires à ses activités : maison de village pour les animations des aînés et les ateliers « papotes et papillotes », hall Fernand Carré pour diverses manifestations, bureau au sein de l'Administration communale pour une permanence du service social, anciens locaux de « Dimension 7 » pour la distribution de colis alimentaires et l'entrepôt de meubles d'occasion.

4° Les Marchés publics

- Commune et CPAS recourent de plus en plus fréquemment, soit à des centrales de marché provinciales et régionales auxquelles ils ont adhéré, soit à des procédures conjointes permettant de réaliser des économies d'échelle substantielles.
De plus, les marchés groupés permettent d'obtenir des prix plus intéressants pour les 2 administrations. Par exemple pour l'entretien et la réparation des installations de chauffage pour les différents biens du CPAS, grâce à ce type de procédure nous avons bénéficié d'une offre plus compétitive.
- En 2015, c'est un marché public conjoint de renouvellement du portefeuille d'assurances qui a occupé le comité de direction élargi. Ce marché aura des répercussions positives sur les deux administrations jusqu'en 2019, avant d'être relancé.
- Des marchés publics de fourniture de papier, consommables et petits matériels seront encore examinés conjointement.

5° Divers

- Les enfants des familles aidées par le CPAS bénéficient de la gratuité des plaines de jeux communales.
- Pour l'année 2019 le CPAS va céder un véhicule à la commune pour un euro symbolique.

Toutes ces synergies existantes ne sont donc pas négligeables et sont indispensables pour diminuer les coûts de fonctionnement des services publics œuvrant sur le territoire communal.
Le Comité de Direction élargi et les mandataires, s'engagent à examiner le renforcement de celles-ci au regard de la directive ministérielle.

Monsieur le Président remercie Madame Delzenne et Monsieur Huvenne.

Il profite de l'occasion que le conseil conjoint lui donne pour remercier les conseillers communaux et du CPAS qui ne poursuivront pas leur mandat actuel, au terme de cette législature.

Il les félicite pour leur engagement public qui est avant tout une mission de service, une volonté de contribution apportée à la gestion de la Commune.

Monsieur le Président tient à souligner qu'il s'agit d'une tâche noble, nonobstant les dérives qui l'ont dénaturée ces derniers temps.

C'est un engagement en commun où chacun a sa part de responsabilité mais aussi d'autonomie, empreint de la liberté d'exprimer et de confronter ses idées.

Il félicite et remercie ainsi chaleureusement, en son nom, celui de Madame la Présidente du CPAS et de tous, « les maillons de cette chaîne de bénévoles qui œuvrent et ont œuvré pour la Commune et sa population ».

En ce qui concerne les conseillers communaux, Monsieur le Président remercie :

- Madame Liliane ANSART qui a rejoint le Conseil communal en cours de partie et qui affectionne plus particulièrement son engagement au sein du Conseil du CPAS où elle travaille depuis déjà plusieurs mandatures.
- Madame Angélique BONTE qui avait commencé la mandature au CPAS qu'elle rejoindra pour y exercer de nouveau une tâche sociale qui lui tient à cœur. Elle avait rejoint le conseil communal en mars 2014.
- Madame Jeanine BOURGOIS qui avait également exercé sa fibre sociale au conseil de l'action sociale lors de la mandature 2016-2012 avant de rejoindre le Conseil communal après les élections de 2012. Elle continuera à assumer sa tâche au sein de l'Age d'or.
- Monsieur Roland WATEAUX qui a exercé la tâche exigeante d'échevin des travaux durant la présente mandature.

- Monsieur Eric LORTHIOIR, fidèle à son engagement syndical, élu au conseil communal en 2006 et qui termine sa seconde mandature avant de concentrer son action dans une mission sociale au sein du Conseil du CPAS.
- Monsieur Thierry CATOIRE, entré au Conseil communal lors de cette mandature, dans le droit fil de son engagement syndical.
- Monsieur Bruno ALLARD, élu en 2006 et 2012, fort de sa disponibilité quotidienne pour le citoyen et qui ne s'est plus présenté lors du dernier scrutin.

En ce qui concerne les conseillers du CPAS, Madame DELZENNE prend la parole et remercie :

- Madame Arlette GEURTS, convaincue de l'aspect humain de la fonction de conseiller de l'action sociale qu'elle exerce depuis le 20 septembre 2007.
- Madame Isabelle SCHOLART, mandataire depuis juin 1998. Elle a siégé 14 années au conseil communal dont 3 comme échevine de l'état civil et des affaires sociales. Elle était au conseil de l'action sociale depuis le 03 janvier 2013.
- Madame Thérèse VANLEENE, conseillère au CPAS du 29 septembre 1997 à fin décembre 2012 et qui est de nouveau venue rejoindre ses rangs durant cette mandature, le 05 juin 2014.
- Monsieur Pascal BAUZIÈRE, le cadet d'entre les membres réunis ici puisqu'il est devenu conseiller de l'action sociale le 24 octobre 2016 pour 2 ans durant lesquels il a pu prendre le pouls de cette mission.
- Monsieur Daniel DELBECQ, conseiller communal en 1982, échevin des sports durant 2 mandatures, Président du CPAS de 1995 à 2000, ensuite échevin des travaux durant 6 ans puis, conseiller au CPAS durant la présente mandature. C'est donc un bail de 36 années de service bien remplies qui sont mises en évidence ici.

Après avoir remis à chacun des mandataires mis à l'honneur un petit présent d'usage, Monsieur le Président clôt la séance conjointe Commune-CPAS.

Madame Ophélie CUVELIER, échevine, quitte la séance, tenue par ses obligations professionnelles.

3. Communications.

Monsieur le Bourgmestre informe les membres de la réception de l'arrêté de validation des élections communales prononcé par Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut en séance publique du 15 novembre 2018.

4. Intercommunales : Assemblées générales - ordres du jour : approbation.

a) IPALLE : Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2018.

Monsieur le Président fait état du fait qu'il n'y a qu'un seul point à l'ordre du jour de l'intercommunale IPALLE dont l'assemblée générale aura lieu le mardi 27 novembre 2018 à 10h à Mouscron : l'actualisation 2018 du plan stratégique 2017-2019.

Madame BERTON, cheffe de file du groupe PS, demande des explications concernant la cotisation par habitant en matière de collecte des déchets qui est la plus élevée de l'ensemble des Communes. Elle se demande si cela a à voir avec le tonnage des déchets collectés ou si d'autres facteurs interviennent.

Monsieur le Président explique que le tonnage des déchets n'intervient pas.

Le coût de l'enlèvement des déchets est déterminé en fonction de l'attribution d'un marché coordonné par IPALLE et auquel la Commune de Rumes a adhéré parmi les trois

dernières.

Ce marché, lequel sera relancé en 2019, est organisé en lots regroupant plusieurs communes et dont l'attributaire n'est pas toujours le même.

Il y a des différences de prix tenant compte de la configuration des communes et du marché en lui-même.

Les communes ayant adhéré très tôt à celui-ci, comme Brunehaut, ont obtenu un coût largement inférieur à celui des trois dernières qui se situent au-delà de 13 euros par habitant.

A la demande de Madame BERTON qui s'interroge sur l'intérêt d'IPALLE dans ce marché, Monsieur le Président répond que l'intercommunale a juste un rôle de coordination et qu'elle accomplit là sa mission d'aide aux communes.

Il ne serait pas de l'intérêt de la Commune de Rumes de passer seule ce marché car la mutualisation permet de négocier des prix plus avantageux et de réaliser des économies d'échelle.

Monsieur le Président rappelle que le plan stratégique avait été approuvé par le Conseil communal en 2017, qu'il s'agit ici d'une actualisation tenant compte de l'évolution des résultats et, notamment, de la gestion des parcs à conteneurs avec la nouvelle collecte des déchets organiques.

Il informe les membres d'un appel à projets lancé par le Ministre pour la création de points d'apport volontaires (PAV) auquel la Commune de Rumes a répondu dernièrement en espérant pouvoir en implanter dans chacun des trois villages. Il s'agirait de cuves enterrées pour les déchets organiques mais également les verres, ce qui favoriserait la disparition des bulles vertes inesthétiques.

Il est ensuite procédé au vote.

Monsieur Jérôme GHISLAIN, membre du personnel de l'Intercommunale IPALLE, n'y participe pas.

Les membres, à l'unanimité, approuvent l'actualisation 2018 du plan stratégique 2017 à 2019 de l'Intercommunale IPALLE, point inscrit à l'ordre du jour de son Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2018.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'Intercommunale IPALLE ;

Vu l'affiliation de la commune à l'Intercommunale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la convocation du 23 octobre 2018 ayant pour objet « Assemblée Générale Ordinaire » ;

Que cette Assemblée se tiendra le mardi 27 novembre 2018 à 10h au Complexe Sportif de la Vellerie (Excelsior), rue du Stade, 33 à 7700 MOUSCRON ;

Vu les documents transmis par l'Intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à cette assemblée ;

Sur proposition du Collège Communal ;

Décide, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver, le point inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2018 de l'intercommunale IPALLE, à savoir :

- **Approbation du plan stratégique 2017 à 2019 – actualisation 2018.**

Article 2 : De charger les délégués de la Commune de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le Conseil communal.

Article 3 : De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : De transmettre la présente :

- Au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la Santé, Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 Namur.
- A l'Intercommunale Ipalle, Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Froyennes.

b) AIEG : Ordres du jour des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire du 29 novembre 2018

Monsieur le Président explique qu'une Assemblée Générale extraordinaire était nécessaire, en ce qui concerne l'AIEG, notamment afin d'intégrer dans ses statuts le fait que, depuis de nouvelles dispositions régionales, les gestionnaires de réseau d'électricité ne peuvent plus avoir de parts dans les sociétés qui produisent de l'énergie.

En ce qui concerne le plan stratégique 2019-2021, à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire, il met en avant les éléments qui concernent particulièrement la Commune de Rumes.

Il s'agit du câble à haute tension qui sera installé entre le poste de Marquain et celui de l'Aventure à Rumes. Ce câble, lequel sera enterré, est exigé par l'OTAN qui a un centre à Taintignies dont l'exploitation nécessite une forte demande en électricité.

Ceci résoudra également le réel problème de coupures récurrentes à Taintignies.

D'autre part, le plan stratégique comprend l'engagement d'un deuxième agent avec élévateur sur le territoire communal, lequel s'est déjà concrétisé depuis quelques mois.

Il est ensuite procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIEG du 29 novembre 2018, à 18h, à savoir :

- 1. Plan stratégique 2019-2021**
- 2. Cooptation de 4 Administrateurs,**

ainsi que les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AIEG du 29 novembre 2018, à 18h30, à savoir :

- 1. Modification statutaire**
- 2. Réduction de la part variable du capital**
- 3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant la création de parts de type « F »**
- 4. Approbation : création de parts de type « F »**
- 5. Admission d'un nouvel associé – Intercommunale AIESH**

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le décret relatif aux Intercommunales Wallonnes, promulgué par le Gouvernement wallon du 05 décembre 1996 et publié au Moniteur Belge du 07 février 1997;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Attendu que notre Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale des Intercommunales auxquelles elle est affiliée par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal;

Attendu que notre commune est affiliée à l'intercommunale AIEG ;

Attendu qu'une Assemblée Générale Ordinaire est convoquée pour le 29 novembre 2018 à 18h ;

Attendu qu'une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée pour le 29 novembre 2018 à 18h30 ;

Sur proposition du Collège communal ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AIEG du 29 novembre 2018, à 18h, à savoir :

- 1. Plan stratégique 2019-2021**
- 2. Cooptation de 4 Administrateurs**

Article 2 : D'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AIEG du 29 novembre 2018, à 18h30, à savoir :

- 1. Modification statutaire**
- 2. Réduction de la part variable du capital**
- 3. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant la création de parts de type « F »**
- 4. Approbation : création de parts de type « F »**
- 5. Admission d'un nouvel associé – Intercommunale AIESH**

Article 3 : De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 4 : De transmettre une copie de la présente délibération :

- A l'AIEG, rue des Marais, 11 à 5300 ANDENNE ;
- Au Service Public de Wallonie – Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, de l'Action Sociale et de la Santé, Avenue Gouverneur Bovesse, 100 à 5100 NAMUR.

c) IDETA : Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 30 novembre 2018

Monsieur le Président précise que l'ordre du jour de l'Intercommunale IDETA prévoit également l'évaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019 ainsi que la désignation de réviseurs, procédure renouvelée périodiquement.

Monsieur CASTERMAN insiste sur le fait que l'Intercommunale réclame des cotisations qui ont augmenté sensiblement depuis quelques années, notamment 1,30€ supplémentaire pour la maison du tourisme.

Il compte donc prochainement demander à l'équipe dirigeant d'IDETA de venir s'expliquer sur l'apport réel d'IDETA pour notre Commune.
Certes, l'Intercommunale met à disposition certains services mais ceux-ci sont toujours payants.

D'autre part, elle s'attache essentiellement à faire fonctionner ses parcs d'activité économique qui génèrent des rentrées fiscales importantes pour les communes sur lesquels ils sont implantés mais qui ne nous concernent donc pas.

Il est ensuite procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, approuvent les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'IDETA du 30 novembre 2018, à savoir :

1. Evaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019
2. Evaluation 2018 du Budget 2017-2019
3. Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021
4. Parc éolien de Molenbaix - Actualisation du partenariat avec ENECO, levée d'option et prise de participation dans la société CORDONA SA

5. Renowatt+ - Point d'information
6. Divers.
- 7.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Vu que la Commune est affiliée à l'intercommunale IDETA ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal désignés lors du Conseil Communal;

Attendu qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Agence Intercommunale IDETA le 30 novembre 2018;

Attendu que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points essentiels de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise reçue par courrier recommandé ;

Vu l'ordre du jour de l'Assemblée générale, à savoir :

1. Evaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019
2. Evaluation 2018 du Budget 2017-2019
3. Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021

4. Parc éolien de Molenbaix - Actualisation du partenariat avec ENECO, levée d'option et prise de participation dans la société CORDONA SA
5. Renowatt+ - Point d'information
6. Divers

Attendu qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil Communal, les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Agence Intercommunale IDETA ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

D'approuver les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire d'IDETA du 30 novembre 2018 :

1. Evaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019
2. Evaluation 2018 du Budget 2017-2019
3. Désignation de réviseurs pour Ideta et ses structures apparentées pour les exercices comptables 2019 à 2021
4. Parc éolien de Molenbaix - Actualisation du partenariat avec ENECO, levée d'option et prise de participation dans la société CORDONA SA
5. Renowatt+ - Point d'information
6. Divers

Article 2

Les délégués représentant la Commune de RUMES, désignés par le Conseil communal seront chargés lors de l'Assemblée générale le 30 novembre 2018, de se conformer à la volonté exprimée par la présente assemblée.

Article 3

La présente délibération sera transmise :

- Au Ministère des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique de la Région Wallonne, Boulevard du Nord, 8 à 5100 JAMBES.
- À l'Intercommunale IDETA, Quai Saint-Brice, 35 à 7500 TOURNAI.

5. Conclusion d'une convention d'emphytéose avec la Société de Logements du Haut Escaut : Décision.

Monsieur DE LANGHE, Echevin du logement, rappelle qu'il est prévu que trois logements sociaux et un logement d'insertion voient le jour sur le terrain près des maisons pour personnes âgées à la Résidence de la Baille. La Société de Logements du Haut Escaut en a été désignée opérateur dans le cadre de l'ancrage communal.

Pour que celle-ci puisse agir valablement sur un terrain qui ne lui appartient pas, nous devons passer par un bail emphytéotique entre notre Commune et la société de logements.

Ce bail a été préparé par Monsieur FOUCART du Comité d'acquisition d'immeubles de Mons.

Le Collège propose de conclure ce bail pour la durée d'emphytéose de 50 ans, à la demande de la Société de logements, sachant que le minimum est de 33 ans et le maximum de 99 ans.

Madame BERTON s'interroge sur la manière dont cela se passera pour les loyers, une fois les maisons construites.

Monsieur DE LANGHE rappelle qu'il s'agit bien ici de maisons qui seront construites et gérées par la société de logements. Elle en percevra donc intégralement les loyers.

La Commune ne recevra qu'un canon que le Collège propose de limiter à l'euro symbolique pour la cession, par bail emphytéotique, du terrain.

Il propose également de fixer à 6 années, à dater de la signature de l'acte authentique, le délai à laisser à l'entreprise pour la construction des maisons.

Madame BERTON demande s'il y a obligation de construire les quatre logements prévus ou si on peut s'arrêter aux trois logements sociaux, par exemple.

Monsieur DE LANGHE explique que la subvention, dans le cadre de l'ancrage communal, a été portée de 75.000 à 100.000€ lorsque le projet du logement d'insertion a été déménagé de La Glanerie à la Résidence de la Baille. Ce sont donc bien quatre logements qui devront être construits en même temps. Cela ne fait plus qu'un seul dossier.

Mme BERTON demande ce qu'il adviendrait des subsides si les constructions n'étaient finalement pas réalisées.

Monsieur DE LANGHE et monsieur GHISLAIN, Président de la société de Logements du Haut Escaut, assurent de concert que ce dossier ne présente pas de difficulté et que toutes les maisons seront bien construites.

Il est ensuite procédé au vote.

Les membres, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le projet d'acte de cession à la Société de Logements du Haut Escaut, par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, d'une parcelle de la résidence de la Baille à Taintignies, cadastrée 1199 S/pie et 1190 E/pie d'une superficie de 09 ares 34 centiares pour la construction de 3 logements sociaux et 1 logement de transit,
- de fixer le canon à un euro symbolique et de se conformer aux clauses reprises dans l'acte authentique,
- de désigner le Comité d'acquisition d'immeubles de Mons pour instrumenter le dossier et représenter la Commune lors de la signature de l'acte.

Il en résulte la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi du 10.01.1824 sur le droit d'emphytéose ;

Vu les articles L1122-30 et L1222-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 12 octobre 2015 sollicitant le remplacement dans le programme d'ancrage 2012-2013, du projet portant la priorité n°2 concernant l'acquisition de 5 appartements, par celui de la construction de 3 logements sociaux à la résidence de la Baille à Taintignies ;

Vu le courrier du 13 janvier 2017 du Département du Logement informant le Collège communal de l'approbation par le Gouvernement Wallon de la modification du programme d'ancrage 2012-2013 pour la construction de 3 logements sociaux ;

Vu la délibération du Conseil communal du 08 février 2017 sollicitant la Société de Logements du Haut Escaut, 1 boulevard de l'Eglise à 7640 Antoing, pour devenir opérateur du projet de construction des 3 logements sociaux dont objet ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de la Société de Logements du Haut Escaut du 15 mai 2017 acceptant le changement d'opérateur pour la construction des 3 logements sociaux et marquant son accord pour que les démarches soient entamées en vue de finaliser ce changement d'opérateur et d'obtenir un droit réel sur les parcelles concernées par un bail emphytéotique ;

Attendu que, lors de l'ancrage 2012-2013, le projet de logement de transit sur le site de la Cure de la Glanerie a été retenu avec, pour opérateur, la Société de Logements du Haut Escaut ;

Attendu que la Société Wallonne du Logement s'est opposée à la poursuite du dossier dont mention à l'alinéa qui précède, au motif que le projet était trop onéreux ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 juin 2018 approuvant la relocalisation de la construction d'un logement de transit sur la parcelle de terrain cadastrée section B 1190 E/pie et 1199 S/pie située à Rumes (Taintignies), résidence de la Baille, en complément des 3 logements sociaux prévus sur cette parcelle ;

Attendu que la construction de l'ensemble de ces immeubles est confiée à la Société de Logements de Haut Escaut désignée comme opérateur ;

Attendu qu'il y a lieu de donner à la Société de Logements de Haut Escaut un droit réel par bail emphytéotique sur la parcelle de terrain concernée ;

Vu les extraits cadastraux ;

Vu le plan de mesurage dressé par Monsieur DUROT Benoît, Géomètre – Expert et Gérant de la sprl DUROT, résidence Grande Barre 22 à 7522 Tournai, en date du 24/09/2018 ;

Considérant le projet d'acte authentique de convention d'emphytéose établi par le Comité d'acquisition d'immeubles de Mons ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : D'approuver le projet d'acte de cession à la Société de Logements du Haut Escaut par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, d'une parcelle de la résidence de la Baille à Taintignies, cadastrée 1199 S/pie et 1190 E/pie d'une superficie de 09 ares 34 centiares pour la construction de 3 logements sociaux et 1 logement de transit.

Article 2 : De fixer le canon à un euro symbolique et de se conformer aux clauses reprises dans l'acte authentique.

Article 3 : De désigner le Comité d'acquisition d'immeubles de Mons pour instrumenter le dossier et représenter la Commune lors de la signature de l'acte.

Article 4 : De transmettre un exemplaire de la présente délibération :

- À la Direction de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine – Direction des Subventions aux Organismes Publics et Privés, rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5100 Jambes ;

- À la Société de Logements du Haut Escaut, boulevard de l'Eglise, 1 à 7540 Antoing ;
- À la Société Wallonne du Logement, rue de l'Ecluse, 21 à 6000 Charleroi.

Article 5 : D'annexer un exemplaire de la présente délibération à la convention d'emphytéose.

6. Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2018 : Approbation.

Le procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président prononce le huis clos.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20H40.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. DELAUNOIT

M. CASTERMAN